



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
TEL : (509) 3728 8466

ETAT D'URGENCE SANITAIRE

La Fondasyon Je Klere (FJKL) invite le Gouvernement à mobiliser, dans la transparence, les ressources nationales et la solidarité internationale aux fins d'informer, de protéger la population en général et le personnel soignant en particulier.

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) prend note de l'arrêté en date du 19 mars 2020 déclarant l'Etat d'Urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national en vue d'apporter les réponses appropriées aux menaces de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) ;

La FJKL juge cette décision justifiée, même si elle est prise sans véritable planification, étant donné que le COVID-19 représente un risque de catastrophe naturelle qui menace la vie de la population et les secteurs productifs de l'activité économique avec une gravité et une ampleur qui dépassent l'entendement ;

La FJKL déplore que cette décision ait été prise sans l'annonce des mesures d'accompagnement pour la population en détresse;

La FJKL, tout comme la population, a le souvenir douloureux de l'Etat d'Urgence décrété en 2010 (arrêtés des 16 et 31 janvier 2010 et celui du 20 avril 2010), après le tremblement de terre ayant abouti à la création, par arrêté en date du 21 avril 2010 de *la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti* (CIRH) ;

Les pouvoirs exceptionnels conférés à l'Exécutif en période d'Etat d'Urgence ont été abusés et les fonds détournés ou dépensés ne sont toujours pas justifiés contrairement à la loi du 8 avril 2010 portant amendement de la loi sur l'Etat d'Urgence du 9 septembre 2008 qui accorde au Gouvernement un délai de trois mois à la fin de l'Etat d'Urgence pour produire son rapport sur la catastrophe et les mesures adoptées ;

La FJKL n'oublie pas, non plus, que c'est à l'occasion de l'Etat d'Urgence décrété en avril 2010 que le gaspillage des fonds PetroCaribe avait débuté;

La FJKL pense également à l'Etat d'Urgence décrété par le Gouvernement Martelly-Lamothe, le 30 octobre 2012 suite aux fortes pluies provoquées par le passage de l'ouragan Sandy du 23 au 26 octobre 2012, Etat d'Urgence qui n'avait servi qu'à enrichir des proches du pouvoir au détriment de plus d'un million et demi de personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire ;

La FJKL rappelle que l'Etat d'Urgence n'implique pas légalement des dépenses incontrôlées ;

Fort de ce qui précède, la **Fondasyon Je Klere** (FJKL) recommande :

1- Au Gouvernement:

- ❖ de mobiliser, dans la transparence, les ressources nationales et la solidarité internationale aux fins de protéger la population en général et le personnel soignant en particulier (L'Etat a l'obligation de rechercher l'appui technique et l'expertise de la République Populaire de Chine et de Cuba notamment qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre le COVID-19) ;
- ❖ de parler d'une seule voix afin d'éviter la confusion et les polémiques inutiles dans la transmission des informations relatives au COVID-19 ; un spécialiste en communication de crise doit être désigné pour ce faire et pas nécessairement un membre du gouvernement; ce spécialiste mettra en œuvre un plan de communication pour toute la période de l'Etat d'Urgence ;
- ❖ d'activer le système national de gestion de risques et de réponse aux désastres qui aura à mettre en œuvre un plan de réponse d'urgence nationale, départementale, communale jusqu'au niveau des sections communales avec des moyens logistiques appropriés, tel que défini par les procédures et protocoles des annexes opérationnelles du **Plan National de Gestion de Risques et de Désastres** (PNGRD-2001) ; Il faudra pour cela identifier les axes d'intervention, les activités et les ressources nécessaires (humaines, financières et matérielles) ;

- ❖ d'activer les centres d'Opérations d'Urgences National, Départemental, Communal, Local (COUN, COUD, COUC, COUL) ;
 - ❖ de nommer un-e Coordonnateur-trice Général-e de l'Urgence par délégation du Premier ministre ou du Ministre de l'Intérieur, tel que défini par les procédures du Système National *de la Gestion des Risques et des Désastres*;
 - ❖ de doter le *Ministère de la Santé Publique et de la Population* (MSPP) de moyens pour mettre à disposition du personnel soignant sur l'ensemble du territoire national des intrants médicaux et matériels de protection ;
 - ❖ Renforcer de manière durable la capacité sanitaire du pays ;
 - ❖ Répondre aux justes revendications des grévistes du personnel de santé.
- 2- Aux citoyens et citoyennes, en dépit du déficit de confiance dont jouit le Gouvernement, de suivre les consignes des autorités sanitaires.
- 3- Aux groupes organisés de la société civile, de mettre en place une cellule d'observation des mesures prises par le Gouvernement et leur implémentation.

Port-au-Prince, le 23 mars 2020

CP FJKL7/23032020 La Fondasyon Je Klere (FJKL) invite le Gouvernement à mobiliser, dans la transparence, les ressources nationales et la solidarité internationales aux fins d'informer, de protéger la population en générale et le personnel soignant en particulier.